

Décision

Générale

colonial

Décision n° 332 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 332

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Ali Guelle, chauffeur auxiliaire (7° échelon), en service aux finances, est 1re classé agent technique auxiliaire 2e classe 13e échelon, pour compter du 1 er janvier 1947. L'intéressé conserve une ancienneté de 9 mois et 26 jours. ,